



**Objet : JOURNEE MONDIALE DU RAMASSAGE DE DECHETS
FERMETURE DU PARKING DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS
Le 16 septembre 2023
LES AMIS DE LA RESERVE NATURELLE DU BOUT DU LAC**

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2211-1 relatif aux missions de sécurité publique ;

VU l'article L 2212-1 à L 2213-6 relatifs aux pouvoirs de police du Maire notamment en matière de sécurité, tranquillité, salubrité publique ; à la circulation et protection de l'environnement ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande reçue le 19 JUIN 2023 par l'Association « Les AMIS DE LA RESERVE NATURELLE DU BOUT DU LAC » domiciliée place de la mairie à DOUSSARD, et représenté par, Monsieur BOUVARD Michel, en vue d'organiser la journée mondiale du ramassage des déchets, le samedi 16 septembre 2023 sur le parking de la maison des associations ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et/ou de prescrire des recommandations pour assurer la sécurité de cette manifestation

ARRETE

ARTICLE 1 : La journée mondiale du ramassage des déchets organisée par l'association « LES AMIS DE LA RESERVE NATURELLE DU BOUT DU LAC », représentée par Monsieur BOUVARD Michel, se déroulera le **SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2023** sur le parking de la maison des associations.

ARTICLE 2 : Pour permettre l'organisation de la manifestation, le parking de la maison des associations sera interdit à tout véhicule **le samedi 16 septembre 2023 de 08h00 à 14h00**.

ARTICLE 3 : Seuls les véhicules de l'organisation sont autorisés à se stationner.

ARTICLE 4 : Toutes dispositions seront prises pour informer **au plus tôt** les riverains et automobilistes en stationnement sur le parking et la signalisation sera mise en place par les organisateurs.

ARTICLE 5 : Le chef de la Police Municipale
Le Commandant de la brigade de gendarmerie de FAVERGES
Le Directeur des Services Techniques municipaux
L'association Les amis de la réserve représentée par Mr BOUVARD Michel
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié.

Fait à DOUSSARD, le 19 juin 2023
Le Maire, Michel COUTIN

